



Dégâts dus à la sécheresse en forêt

Point de la situation au 14 août 2026

Situation générale et évolution des dégâts

Suite aux précipitations anormalement faibles et aux températures anormalement élevées de ces derniers mois, le canton de Berne souffre aujourd'hui d'une sécheresse extrême ([Sécheresse - Plateforme nationale sur la sécheresse](#)). Vous trouverez [ici](#) des informations actualisées sur le danger d'incendie en forêt.

En réaction au stress hydrique, un grand nombre d'arbres se sont déjà mis à brunir, voire à se débarrasser de leurs feuilles. Cette stratégie leur permet de se protéger en réduisant leur besoin d'eau sur une brève période. Elle est toutefois insuffisante pour certains arbres qui, n'arrivant plus à irriguer correctement leurs branches et couronne, dépérissent totalement ou partiellement. Comme ce processus peut s'étendre sur plusieurs années, l'ampleur des dégâts n'est pas encore connue.

De plus, la chaleur accélère le cycle de développement d'insectes nuisibles tels que le bostryche (typographe, chalcographe). Il est à prévoir qu'une génération supplémentaire de bostryches se développera à basse altitude et que leur nombre augmentera par conséquent. Or, les arbres victimes de stress hydrique sont moins résistants aux nuisibles. La combinaison de ces deux facteurs (multiplication des nuisibles et baisse de résistance) entraînera donc probablement une hausse des dégâts causés par les bostryches et autres insectes à moyen et long terme - en particulier sur les épicéas.

Sous l'effet du changement climatique, les épisodes de chaleur et de sécheresse seront plus fréquents à l'avenir. Les mesures visant à renforcer la résilience des forêts, qui sont en cours depuis plusieurs années maintenant, sont donc plus importantes que jamais.

Précautions à prendre lors d'activités en forêt

La forêt n'est pas un ouvrage sécurisé mais un écosystème naturel. Il arrive que des branches tombent ou que des arbres s'écroulent, mettant en danger les personnes passant à proximité. La pratique d'activités en forêt relève de la responsabilité individuelle. La situation actuelle requiert une prudence accrue, en particulier lorsqu'il y a du vent.

En forêt, il incombe aux communes et autres propriétaires d'ouvrages accessibles au public qui sont très fréquentés ou fréquenter sur une période prolongée (places de jeux, espaces de grillade officiels, chemins de randonnée, etc.) de veiller à la sécurité des utilisatrices et utilisateurs. Ils peuvent prévoir des contrôles et des mesures de sécurité renforcés. Le type, l'intensité et la régularité des contrôles dépendent de l'utilisation, de l'emplacement et de l'importance des ouvrages. Les mesures doivent être appropriées et acceptables.

En cas de grand danger, le service responsable de la sécurité et les propriétaires de forêts peuvent convenir de mettre en place des mesures communes (p. ex. abattage d'arbres ou restrictions temporaires d'accès).

Les forestières et forestiers de triage compétents peuvent, sur demande, conseiller les communes, les propriétaires d'ouvrages ainsi que les propriétaires de forêts, et évaluer la situation sur place.

Office des forêts et des dangers naturels